

!



Conseil
De Développement
De Tours Métropole

Avis

La révision du
contrat régional
de solidarité
territorial
(2014-2019)

séance plénière du 28 mars
2017.

Rapporteurs: Mrs. Jean Michel BODIN et Roger
MAHOUDEAU

Adoption à l'unanimité



Table des matières

INTRODUCTION	3
I- LE BILAN A MI-PAROURS DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE	3
A- Une déclinaison territoriale du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)	4
B- Un contrat à 23 sans réelles « priorités prioritaires » pour les 22	4
1) Un cadrage stratégique peu lisible	5
2) Le soutien de projets ambitieux pour la Communauté et sa ville centre	5
3) Mais il n'empêche pas un « émiettement » des actions communales	5
4) Les angles morts du contrat	6
C- L'exécution du contrat paraît lente et peu pilotée	6
1) Un démarrage tardif des actions et un taux d'engagement faible	6
2) Un pilotage insuffisamment formalisé et outillé.....	7
II- UNE REVISION NECESSAIRE ET SUBSTANTIELLE QUI SUSCITE CEPENDANT QUELQUES INTERROGATIONS.....	8
A- Une révision nécessaire et substantielle	8
1) Une révision nécessaire dans un contexte nouveau	8
3) L'abandon de projets pourtant emblématiques	10
4) Le renforcement de projets structurants pour le territoire communautaire	10
B- Une révision qui suscite cependant des interrogations	11
1) Sur le taux de subvention	11
2) Sur la prise en compte du bassin de vie	11
3) Sur la correction des points faibles du contrat initial	12
4) Sur le nécessaire renforcement de certains axes.....	12
III- LES RECOMMANDATIONS DU CODEV	13
Recommandation n°1 : améliorer le suivi et le pilotage du contrat	13
Recommandation n°2 : renforcer le caractère communautaire du contrat	14
Recommandation n°3 : inscrire les grands projets et équipements structurants dans la révision ..	14
Recommandation n°4 : intégrer les nouvelles compétences dans le contrat	15
Recommandation n°5 : assouplir la fixation des taux de mobilisation de l'enveloppe	15
Recommandation n°6 : encourager la mutualisation des projets entre communes	15
Recommandation n°7 : clarifier la politique de la Métropole en matière de soutien aux équipements sportifs et culturels	15
Recommandation n°8 : réfléchir à l'action de la Métropole au service d'une solidarité départementale.....	16
Annexes	17

INTRODUCTION

Le Conseil de développement de Tours Métropole Val de Loire a été saisi par le Président de la Communauté Urbaine de Tours pour émettre un avis sur le projet de révision¹ du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)².

Le présent contrat régional de solidarité territoriale porte sur la période 2014-2019. L'article 3 du cadre d'intervention des contrats régionaux de solidarité territoriale ainsi que les articles 9-b et c du Contrat de solidarité avec Tour(s)plus prévoient que le Conseil de développement rend des avis à la Communauté Urbaine, qui l'informe de ses travaux et le consulte à chaque étape de l'élaboration et de l'évolution du projet de territoire. Il rend également un avis sur le programme d'actions, et sur le bilan à mi-parcours du contrat, et est auditionné à cette occasion par la Commission compétente du Conseil Régional.

Le bilan à mi-parcours permet à la Communauté urbaine de proposer des ajustements par transfert de crédits d'une action vers une autre sans que cela ne conduise à une réduction des enveloppes dédiées ou additionnelles. Les indicateurs de suivi doivent être renseignés tout au long de la mise en œuvre du CRST.

Il est à noter que le Conseil de développement n'ayant pas fonctionné entre 2014 et septembre 2016, date de sa réinstallation, aucun avis sur le projet de contrat initial n'a été émis.

I- LE BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

La politique régionale de soutien en faveur des territoires se décline dans l'ensemble des politiques régionales, que ce soit dans le cadre de ses politiques propres (économie, formation, Train Express Régional) ou dans le cadre de ses politiques partenariales avec l'Etat, le Conseil départemental, la Communauté urbaine et, enfin, les associations.

Chaque année, la Région Centre-Val de Loire consacre 95 millions d'euros à cette politique, soit 8,24% du budget de la Région Centre-Val de Loire (contre 5,3% en moyenne dans les autres régions). Depuis 1994, la Région Centre a soutenu de nombreux projets de proximité dans ce cadre contractuel. Initialement dénommés « contrat d'agglomération » ou « contrat de pays » les contrats qui

¹ Projet de révision : pièce jointe n°1

² Contrat régional de solidarité territorial : pièce jointe n°2

lient la Région Centre aux territoires de projets portent désormais le nom de contrats régionaux de solidarité territoriale. On compte 40 contrats de ce type en région Centre Centre-Val de Loire.

A- Une déclinaison territoriale du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)

En décembre 2011, la Région en adoptant son SRADDT « Ambitions 2020 » a défini sa vision de l'avenir de la région Centre-Val de Loire à travers 3 priorités :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois,
- des territoires attractifs organisés en réseau,
- une mobilité et une accessibilité favorisée.

Le SRADDT a été présenté aux élus et aux habitants de chaque bassin de vie. A partir d'un diagnostic territorial partagé, « Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Tours » a été le fruit d'une démarche participative organisée et animée par la Région avec les acteurs locaux au sein d'un **comité de pilotage territorial**³. Il s'est réuni 3 fois, de mars à juin 2013. Ce comité a également vocation à suivre l'avancée des contrats territoriaux. On ne note pas qu'il ait été réuni pour la révision à mi-parcours.

Enfin, la population a également été associée à la définition des enjeux du bassin de vie au travers d'un forum, le 24 mai 2013 (250 personnes).

Reprenant les 3 grands axes du SRADDT, déclinés en 20 enjeux, Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Tours définit 23 enjeux et des priorités d'actions⁴. On observe ici que si les bassins de vie constituent un périmètre adapté de réflexion et de déclinaison opérationnelle du SRADDT, sa traduction dans le contrat régional de solidarité territoriale ne permet pas d'envisager une collaboration avec les autres EPCI en « bordure » de l'agglomération, ni davantage avec le Département. L'article 5 du contrat stipule expressément que le contrat s'applique au territoire des communes membres de la communauté.

B- Un contrat à 23 sans réelles « priorités prioritaires » pour les 22

Tour(s)plus et ses 22 communes membres ont présenté un contrat morcelé en 105 actions, au bénéfice des communes concernées, contre 41 actions portées par la Communauté.⁵

3 Le comité de pilotage territorial est prévu à l'article 2 du CRST. Composé de 140 membres représentant les acteurs du territoire (communautés d'agglomération et de communes, syndicats de pays, Etat, Département, acteurs économiques et associatifs, Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), chambres consulaires et conseils de développement).

4 Voir tableau n°1 en fin d'avis.

5 Document n°2

L'effet levier de ce contrat régional est relativement important puisque le total des opérations représente un montant hors taxe de 143 M€, soit un ratio de 30% d'aides régionales.

1) Un cadrage stratégique peu lisible

La lecture attentive du cadre d'intervention, du contrat de solidarité territoriale et de la délibération de Tour(s)plus arrêtant le programme d'actions⁶ n'a pas permis de mesurer la portée stratégique du contrat. En effet, si le contrat doit être la traduction des ambitions du SRADDT déclinées sur le bassin de vie de Tours, le contrat dans son article 8-1 fixe le montant de l'enveloppe attribuée (42,8 M€), mais ne donne pas davantage de précision sur la répartition de cette enveloppe⁷ et sur les orientations stratégiques que cette répartition sous-tend. Le contrat se contente de préciser les seuils de taux plancher (20%) et le taux d'intercommunalité du contrat de 50%⁸. Quant à la répartition de l'enveloppe communale, on comprend –mais cela ne figure pas *in extenso* dans les documents- qu'elle se fait au prorata de la population, indépendamment de la richesse fiscale de la commune.

2) Le soutien de projets ambitieux pour la Communauté et sa ville centre

Ce taux d'intercommunalité de 50% au minimum pour des projets présentés en maîtrise d'ouvrage communautaire ou intercommunale permet le soutien de projets majeurs.

Si l'on s'en tient aux **projets à plus de 2 M€**⁹, on en dénombre 23, dont 15 sous maîtrise d'ouvrage communautaire et 8 sous maîtrise d'ouvrage communale. Cela représente 22% des actions inscrites au contrat avant révision.

3) Mais il n'empêche pas un « émiettement » des actions communales

Le nombre d'actions portées en maîtrise d'ouvrage communale peut sembler très important¹⁰, soit 64 actions réparties entre 22 communes membres. Cela représente en moyenne 3 actions par commune. L'essentiel des projets des communes s'inscrit dans la thématique « Favoriser le mieux être social » en

6

Délibération du Bureau Communautaire du 19 septembre 2013. A ce propos, on regrettera que compte tenu de l'enjeu, la délibération n'ait pas relevé du conseil communautaire lui-même.

7

L'article 8-1 du CRST précise cependant que les montants proposés par mesure sont indicatifs et fongibles au sein d'une même priorité thématique à l'exception de l'axe 1 très haut débit et des enveloppes Logement et espaces publics.

8

i.e : le contrat doit au moins consacrer 50% de l'enveloppe régionale sur des projets communautaires

9

Document n° 3

10

A titre d'exemple, le Contrat entre la Région Pays de la Loire et Angers Métropole porte sur 11 M euros et 15 actions, pour un montant global HT des projets de 63 M euros. On le voit, les approches sont différentes. Document annexe n° 8.

matière sportive (20 projets, soit près d'un par commune), culturel (10 projets) et 14 projets en matière de services à la population. Le suivi est assuré par les services communaux, lesquels transmettent à la Communauté Urbaine les éléments financiers de suivi pour déclencher le versement de la subvention régionale. Les services communautaires assurent ici un simple rôle de transmission aux services de la Région.

4) *Les angles morts du contrat*

Le Conseil de développement observe que certains enjeux identifiés dans le SRADDT et déclinés à l'échelle du bassin (Ambitions 2020 du bassin de vie de Tours) ne sont pas repris explicitement dans le CSRT. Il en va ainsi :

- De l'organisation de l'offre de soins : si **Ambition 12 du SRADDT** préconise de disposer d'un médecin pour 1000 habitants, **Enjeu 12** Ambitions 2020 se limite à soutenir un projet de santé territorial. La lecture d'Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Tours montre bien que si l'offre est rayonnante en matière de santé dans le centre du bassin de vie de Tours, des carences au nord du bassin sont à déplorer : en effet, le Nord du territoire est plus faiblement pourvu en médecins et pâtit d'un manque de spécialistes. Ainsi, une grande partie du Nord du bassin est située en zone carencée. Ne faut-il pas ici, envisager une dynamique métropolitaine, qui permette sur les franges du territoire métropolitain de contribuer à limiter les déséquilibres territoriaux ?
- Du risque inondation : **Enjeu 17 d'Ambitions 2020** : Renforcer l'organisation du territoire face au risque d'inondation et la réduction des prélèvements dans la nappe du cénomaniens.

Enjeu 21 d'Ambitions 2020 : renforcement de l'étoile ferroviaire de Tours et son articulation avec les autres offres de transport.

- **économie sociale et solidaire** : on notera la faiblesse voire l'absence de projets inscrits au contrat en matière d'économie sociale et solidaire.

C- L'exécution du contrat paraît lente et peu pilotée

1) *Un démarrage tardif des actions et un taux d'engagement faible*

Au 31 décembre 2016, seulement treize opérations ou programmes ont été engagés ou réalisés ¹¹ soit 12% des actions et 20% des crédits. 7 actions sont communautaires.

	Bilan mi-parcours	Population périmètre de contractualisation (2009)	Enveloppe globale	Taux d'engagement début 2017
CRST Tour(s)plus 2014-2019	En cours (déposé 09/02/2017)	287 079	42 870 000 €	20%
CRST Orléans Val de Loire 2015-2020	Pas encore déposé (devra être déposé entre juillet 2017 et juillet 2018)	272 172	40 310 000 €	13 %

Tableau n°5 : source : Conseil Régional

- Une alternance importante au sein des exécutifs communaux. Certes, seules 4 communes ont changé de couleur politique, mais il s'agit de communes importantes (Tours, Joué les Tours, Ballan-Miré, Fondettes) et cela explique en partie ce retard au démarrage.
- Les communes voient par ailleurs leurs marges de manœuvre financière s'amenuiser, avec la baisse de la Dotation générale de fonctionnement (DGF). La tension financière sur les budgets communaux peut également expliquer que certains projets ne soient plus considérés comme prioritaires.
- Des taux de subvention faibles pour les communes : les règles internes au contrat, telles que retenues par Tour(s)plus, bloquent à un taux unique par thématique. Si sur les axes investis par la Communauté (Développer l'emploi et l'économie/ accueil des entreprises), les taux sont élevés (en majorité à 50%), la thématique « Favoriser le mieux-être », qui représente 44 actions communales ne bénéficie en moyenne que d'un taux de subvention de 23%.

Si le cadre d'intervention prévoit un taux plancher de 20%, il n'impose pas que le taux soit unique sur toute une thématique, et encore moins qu'il soit systématisé à 20% notamment en matière sportive, secteur très prisé par les communes. En définitive, ce taux de subventionnement relativement bas pourrait en partie expliquer la difficulté des communes à financer leurs projets.

2) Un pilotage insuffisamment formalisé et outillé

Le suivi des actions relève de la responsabilité de chaque direction opérationnelle de la Communauté et des communes. Une revue des projets semble être faite entité par entité, dans une optique de consommation de l'enveloppe communale. Il ne semble pas qu'un dispositif de pilotage local partagé entre communes, soit mis en place. Les échanges semblent ne se faire qu'entre les services de la Région et les interlocuteurs de Tour(s)plus.

- Enfin, la Région a prévu dans le cadre d'intervention que le comité de pilotage territorial soit saisi du suivi du contrat. Or, il n'a pas été réuni depuis 2013. De la même façon, le cadre d'intervention prévoit que la commission compétente du Conseil Régional entende le conseil de développement sur le bilan et le projet de révision. Cette rencontre n'a pas eu lieu à ce jour.¹²
- L'évaluation n'est prévue qu'au terme de la réalisation du contrat alors qu'une évaluation en continu serait préférable. En effet, les indicateurs ne sont renseignés par les maîtres d'ouvrage qu'à la fin du contrat. Le Conseil de développement regrette donc que le bilan à mi-parcours ne soit pas plus instrumenté. Il consiste, pour l'essentiel, en une reventilation des crédits à la suite d'opérations abandonnées et une réévaluation financière projet par projet.

II- UNE REVISION NECESSAIRE ET SUBSTANTIELLE QUI SUSCITE CEPENDANT QUELQUES INTERROGATIONS

A- Une révision nécessaire et substantielle

L'examen du document soumis à l'avis du CODEV montre qu'il s'agit d'une révision nécessaire et substantielle dans la mesure où elle vient renforcer certains projets structurants pour le territoire communautaire.

1) Une révision nécessaire dans un contexte nouveau

La révision à mi-parcours du CRST 2014-2019 arrive à mi-mandat, après qu'une alternance importante a modifié la physionomie de la Communauté. En outre, de Communauté d'agglomération lors de la signature, Tour(s)plus est devenue communauté urbaine, s'enrichissant d'importantes nouvelles compétences, et s'apprête désormais à rejoindre le club des 22 métropoles françaises.

Cette étape renforce le degré d'intégration de notre territoire, lui conférant une responsabilité communautaire plus ambitieuse, tout en veillant à préserver la qualité de vie au plus près des habitants. Les communes sont donc à ce titre également des opérateurs de la politique régionale d'aménagement du territoire.

Le contrat a été signé après une alternance électorale majeure au sein de Tour(s)plus. Le projet de contrat a été adopté en Bureau des Maires le 19 septembre 2013, soit 7 mois avant le renouvellement des exécutifs municipaux. Quatre villes ont fait l'objet d'une alternance politique tandis que trois communes sans changer de couleur politique ont élu un nouveau maire. On peut ainsi comprendre que certaines actions du contrat n'ont pas été confirmées par les

¹²

Le Codev a donc pris l'initiative d'inviter le vice-président du Conseil Régional, Dominique Roulet afin de l'entendre sur les enjeux et la conduite du contrat ; rencontre le 21 mars 2017.

13
nouveaux exécutifs.

Par ailleurs, le transfert de compétences majeures vient également modifier les équilibres et entraîner l'émergence de nouvelles actions. Enfin, les nouveaux élus de la Communauté ont fait émerger de nouvelles attentes, comme par exemple le projet de 2^e ligne de tramway, ou encore la grande salle de spectacle ARENA.

On notera au préalable des changements de maîtrise d'ouvrage: 7 pour un montant de 4 M€¹⁴. Elles sont la traduction de certaines compétences transférées à l'occasion du passage en communauté urbaine : compétence Voirie et Espace Public, mais également le transfert de la compétence Aménagement et Gestion des Aires d'accueil des Gens du Voyage¹⁵.

2) *Un accroissement significatif du nombre d'actions*

La proposition de révision de programme concerne 85 opérations¹⁶ :

- 20 ont été supprimées (3 projets communautaires et 17 projets communaux) et 29 nouvelles ont été proposées mais l'équilibre financier entre les thèmes est conservé. D'autres enfin ont été réévaluées, à la hausse ou la baisse. On passe à 119 actions, dont 79 communales (+ 14, malgré 17 suppressions) et 40 communautaires.

Entre le contrat initial et la révision, l'enveloppe fongible de 3,7 M d'euros est réinjectée dans l'enveloppe principale. On observe que cette révision du contrat permet un effet levier plus puissant, puisque le montant total révisé des projets passe de 143 M à 157 M euros. Cependant, comme vu plus haut, le faible taux d'exécution des projets freine l'investissement public et donc le développement public local, un des buts poursuivis par le contrat.

Enfin, on notera que les équilibres par thématique ne sont pas modifiés.

13 Audition le 26 janvier 2017 de M. Wilfried Schwartz, vice-président de la communauté urbaine en charge des politiques contractuelles.

14
Document n°5

15
L'aire des Gens du Voyage de Fondettes reste sous la maîtrise d'ouvrage communale car le projet est engagé.

16
Document n° 6

3) L'abandon de projets pourtant emblématiques

- Les projets communautaires :
 - le biolabs
 - la ferme caprine
 - le fonds communautaire de portage foncier stratégique pour des opérations de renouvellement urbain à vocation sociale et/ou économique.

Sur l'abandon de ces 3 projets emblématiques du contrat initial, on ne dispose pas d'éléments précis explicitant les raisons de ce retrait.

- 17 projets communaux ont été retirés¹⁷ .

Le total des 20 suppressions représente 20% des actions.

4) Le renforcement de projets structurants pour le territoire communautaire

La reventilation se fait au bénéfice de projets structurants pour la Communauté et sa ville centre. Elle permet également de renforcer des projets sous évalués.

On dénombre 29 nouveaux projets, dont 7 communautaires et 22 communaux, (sans compter les actions ayant fait l'objet d'un changement de maîtrise d'ouvrage vers la Communauté Urbaine, et les réévaluations).

Les principaux nouveaux projets sont relatifs à :

- l'extension de l'interconnexion très haut débit des mairies et des centres techniques municipaux (Maîtrise d'ouvrage Tour(s)plus). 2M euros: subvention : 800 000 euros et taux : 40%.
- la Cité internationale de la gastronomie (enveloppe Tour(s)plus mais maîtrise d'ouvrage association): 2,77 M euros, subvention : 1,1 M euros. Taux : 40 %.
- le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (maîtrise d'ouvrage Tour(s)plus et Val Touraine Habitat) : la révision renforce cet axe, un peu faible dans la version initiale: 6,25 M euros pour 8 opérations, subventionnées à 30% mobilisant 1,8 M euros de subventions régionales.
- la réévaluation du projet Mame : qui passe de 0,9 M euros à 4,5 M. Taux de subvention de 50%.
- la réinstallation du Centre Chorégraphique National de Tours (7 M d'euros).
- la réhabilitation de la piscine de Saint Pierre des Corps (4,05 M euros) : sur ce point, le CODEV s'interroge sur la stratégie communautaire en matière de

¹⁷

Document n°7

politique culturelle et sportive. En effet, certaines piscines restent de la compétence communale alors que d'autres (Luynes) sont des équipements d'intérêt communautaire.

On notera en outre que la majorité des nouvelles autres opérations s'inscrivent dans des opérations d'aménagement de l'espace public.

B- Une révision qui suscite cependant des interrogations

Elle ne permet pas de rééquilibrer les territoires et qui continue à ignorer certains grands enjeux

1) Sur le taux de subvention

Le taux de subvention par thématique ne change pas. On peut craindre que les mêmes causes produisent les mêmes conséquences avant et après révision : un faible taux de passage à l'acte pour cause de faiblesse des subventions (essentiellement à 20%, sauf exception à 30% pour la culture). En effet, les 48 actions (dont 44 communales) sur l'axe « Favoriser le mieux-être social », ne bénéficieront en moyenne que d'un taux de subvention de 24%.

Cependant, elle ne prend pas en compte certains grands projets de la future métropole et continue d'ignorer certains enjeux identifiés dans les Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Tours.

2) Sur la prise en compte du bassin de vie

Le contrat ne permet pas d'engager une politique d'aménagement du bassin de vie : les actions de proximité restent pensées au niveau communal.

Une cartographie des projets couplée à une visualisation des pôles de centralité serait appréciée. En effet, il est à craindre que les contrats ne permettent pas d'agir au niveau du territoire vécu, mais restent « enfermés » dans une logique institutionnelle.

On pourra ici utilement se référer à l'avis du CESER sur le cadre d'intervention des contrats régionaux de solidarité territoriale en date du 22 octobre 2012 :

Le CESER rappelle que le contrat doit permettre « de faire reconnaître par les acteurs locaux et les populations la pertinence du Bassin de vie comme espace permettant l'émergence de problématiques communes, et l'élaboration d'une stratégie partagée de développement ».

Or, la structure du contrat, et ceci est encore plus vrai, après la révision, ne s'émancipe pas d'un tropisme très communal au détriment d'une mutualisation d'équipements, y compris de proximité.

18

Par exemple, des équipements d'accueil de jeunes, ou encore de petites enfances, voire des gymnases, peuvent être envisagés de façon plus ambitieuse dès lors qu'ils sont mutualisés.

3) Sur la correction des points faibles du contrat initial

Certains des enjeux identifiés par le SRADDT sur le bassin de vie de Tours ne sont pas, malgré une montée en puissance des compétences communautaires davantage pris en compte avec la révision. Les observations formulées sur le contrat avant révision dans le III) B. demeurent valides :

C'est ainsi qu'en matière d'enseignement supérieur, le contrat révisé ne prévoit pas de soutenir des projets. *A fortiori* avec le retrait du dossier du Biolabs. En outre, la compétence communautaire en matière de soutien à des actions de formation professionnelle supérieure, sauf à être soutenu en dehors du contrat dans le cadre de politique sectorielle, trouverait valablement à s'inscrire dans la révision. On pense notamment au projet de regroupement des Centres de Formation des apprentis autour du CFA des Douets à Tours Nord.

De la même façon, la Communauté Urbaine est désormais compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. La stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, dont a été saisi le CODEV en décembre 2016, aurait pu être prise en compte dans le contrat.

Par ailleurs, les questions de santé, notamment aux franges Nord de l'agglomération n'ont pas été identifiées ni fait l'objet de propositions.

Enfin, certaines organisations syndicales font observer l'absence dommageable à l'économie locale du projet de revitalisation du site Michelin dans le contrat.¹⁹

4) Sur le nécessaire renforcement de certains axes

Le volet Mobilité n'a pas profité de la suppression du projet de passerelle vélo au-dessus du périphérique Sud-Ouest, pour proposer des actions par exemple en matière de verdissement de la flotte de bus, ou encore de maillage cyclable complémentaire. En outre, le succès de Loire à Vélo demande à être consolidé en l'assortissant de services tout au long du parcours. Enfin, la dangerosité constatée par tous de certains axes cyclables en porte d'agglomération, sans parler de la traversée de Tours peu jalonnée pour les cyclotouristes mériterait des actions significatives.

Enfin, l'intégration de l'aéroport et son accessibilité interrogent sur l'absence de desserte et d'aménagement cyclables et piétonniers corrects. Si le CODEV comprend bien que l'extension de la ligne de tram ne suffit pas en soi à renforcer les vols proposés par l'aéroport : son raccordement en tram viendrait cependant compléter un programme d'aménagement autour de cette infrastructure aéroportuaire.

La requalification des zones d'activités²⁰ devient un enjeu communautaire

¹⁹

Tour(s)plus n'étant pas propriétaire du site, il n'est pas techniquement possible d'inscrire ce projet dans le contrat.

²⁰

En matière de requalification de ZA, sont recevables : les frais d'ingénierie (AMO développement durable, MOE, études spécifiques hors étude d'impact réglementaire), les acquisitions foncières intégrées dans une stratégie foncière à long terme, l'acquisition des terrains d'assiette des aménagements au sein de la zone, les travaux de dépollution du site pour les sites « orphelins » et les démolitions, les

considérable. On ne dénombre aucun projet de ce type, alors que le territoire compte près de 50 sites d'activité, dont certains nécessitant d'importantes rénovations.

La construction d'une nouvelle usine de valorisation des ordures ménagères.

III- LES RECOMMANDATIONS DU CODEV

Si la pertinence des actions inscrites ne se pose pas, le pilotage, les règles financières et l'évaluation devraient pouvoir faire l'objet d'optimisation afin de renforcer la vocation d'aménagement économique, écologique et solidaire d'un territoire.

Le CODEV recommande de renforcer le suivi et le pilotage du contrat, au regard du faible taux d'engagement des crédits, afin d'éviter à terme le risque de « dégageant d'office » des sommes inscrites et propose de renforcer le caractère communautaire du contrat, au moment où l'intercommunalité est désormais forte de compétences très structurantes, au bénéfice de tout le territoire.

Enfin, la multiplicité des actions communales laisse apparaître une logique de guichets, au détriment d'une logique de bassin de proximité, lequel peut s'exprimer sur une aire infra communautaire mais pluri communale. A cet égard, les règles financières édictées par Tour(s)plus, viennent renforcer le risque de saupoudrage.

Afin de tirer le meilleur bénéfice de la politique contractuelle et ne pas encourir le risque de ne pas consommer les crédits alloués au territoire, le CODEV formule un certain nombre de recommandations.

Recommandation n°1 : améliorer le suivi et le pilotage du contrat

- ***Mieux afficher les objectifs prioritaires de Tour(s)plus***

La présentation du contrat dans sa forme actuelle ne permet pas de donner une lecture aisée des enjeux que la Communauté et ses communes membres poursuivent. La délibération adoptant le contrat devrait mentionner les objectifs poursuivis qui conduisent à porter les projets.

- ***Mobiliser les instances de pilotage prévues au contrat***

La révision obéit, selon les termes du contrat et du cadre opérationnel à des règles de consultation du comité de pilotage territorial. Afin de renforcer le partage des orientations entre les partenaires au contrat, la réunion de ce comité semble souhaitable. Elle permettrait en outre

travaux de viabilisation (VRD) et d'aménagement (éclairage, signalétique, espaces verts...), les investissements liés à la création de services et d'équipements aux salariés et aux entreprises (par exemple crèches), les investissements liés à des équipements spécifiques (exemples : réseau de chaleur, embranchement ferré, TIC...)

de consolider les avenants au contrat, convenus au fil de l'eau.

- **Prévoir une évaluation en continu**

Les fiches actions détaillent des indicateurs, pour certains très lourds et très complexes à renseigner. On peut craindre que l'évaluation dans cette forme soit pour le moins limitée. Le CODEV recommande des outils de suivi en continu.

- **Ajuster en fonction des financements complémentaires**

La mobilisation de l'enveloppe régionale ne peut suffire, a fortiori quand les taux sont fixés par enveloppe à un seuil de 20 ou 30%. Le complément par des financements privés ou publics et notamment en mobilisant les fonds de concours de la communauté doivent être communiqués, notamment au bilan à mi-parcours. Cela permettrait en outre à la Communauté qui se voit sollicitée annuellement par les communes de programmer ses aides et de donner une lisibilité aux communes.

Recommandation n°2 : renforcer le caractère communautaire du contrat

Le CODEV suggère de rééquilibrer la partition de l'enveloppe en faveur de la Métropole dont les compétences vont croissantes. En effet, la répartition de l'enveloppe à minima de 50% en faveur des projets communautaires ne résiste plus à la nouvelle donne intercommunale. L'accroissement des compétences ne justifie plus ce partage. Il est recommandé de fixer un taux d'intercommunalité dans le contrat plus important, de l'ordre de 65 à 70%.

Par ailleurs, le CODEV s'étonne de la suppression du fonds de portage foncier.

Recommandation n°3 : inscrire les grands projets et équipements structurants dans la révision

- **I'UVOM** : le CODEV s'étonne que l'UVOM ne soit introduite dans le contrat à l'occasion de la révision. Cet outil, essentiel, pour poursuivre une politique communautaire de traitement et de valorisation des déchets par ailleurs exemplaire, s'inscrit pleinement dans la thématique régionale sur la maîtrise de l'énergie.
- **I'ARENA** : alors que le contrat mobilise 12% de l'enveloppe régionale pour 11 projets, le CODEV s'interroge sur l'absence de ce projet dans la révision. Equipement de centralité, il a toute sa place dans la déclinaison des objectifs régionaux sur le développement de l'accès à la culture.
- **la mobilité** : axe fort de la politique régionale, enjeu essentiel sur le bassin de vie, la mobilité ne représente que 6% de l'enveloppe régionale sur le contrat révisé. Le CODEV recommande que soient étudiées l'amélioration des accès dans le secteur de l'aéroport, notamment en procédant à l'extension de la ligne de tramway vers cette zone dont on peut penser qu'elle permettra à terme l'accueil

de nouvelles fonctions économiques ou culturels, ainsi que la mobilisation du contrat pour améliorer les axes cyclables d'entrée et de traversée de l'agglomération.

- **la Cité de la gastronomie** : le CODEV salue l'ambition de la Communauté pour soutenir cet équipement. Il s'interroge cependant sur le projet de l'association (manque de lisibilité de la ligne éditoriale).

Recommandation n°4 : intégrer les nouvelles compétences dans le contrat

Qu'il s'agisse de la requalification des zones d'activités, de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques inondations ou du soutien à des actions en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie étudiante et de la formation professionnelle, le CODEV s'étonne que ces politiques publiques, par ailleurs identifiées dans le SRADDT comme enjeu fort au niveau régional et au niveau du bassin de vie ne fassent pas l'objet de projets identifiés et soutenus dans le cadre du CRST.

Recommandation n°5 : assouplir la fixation des taux de mobilisation de l'enveloppe et permettre la bonification des projets multi-thématiques

Le CODEV recommande de « desserrer » la règle fixée pour certaines enveloppes, qui semble appliquée de manière un peu mécanique. Le CODEV s'interroge sur les disparités de taux, à savoir un taux de 20% sur les équipements sportifs, et de 20 à 30% sur les services à la population. La faiblesse des taux associée à l'attribution d'une enveloppe au prorata de la population incite les communes à multiplier les projets pour mobiliser l'enveloppe du contrat. Par ailleurs, un encouragement à viser plusieurs thématiques doit pouvoir être envisagé en bonifiant la subvention.

Recommandation n°6 : encourager la mutualisation des projets entre communes

Bons nombre de projets inscrits par les communes au titre de la thématique « favoriser le mieux être social » sont portés par les communes, dans les axes « Services de Proximité, accès à la culture et au sport ». Le CODEV propose que sur ces projets, une réflexion soit menée par les communes en lien avec la communauté urbaine pour favoriser le regroupement des projets à un niveau pluri communal. Dans cette hypothèse, les taux pourraient être bonifiés afin de rendre plus solide le montage de ces projets et éviter la multiplicité de petites structures. La notion de proximité peut en effet dépasser la limite communale et répondre à des usages trans-communaux, au gré des déplacements de la vie des habitants (crèches, équipements sportifs, structures multi-accueils, etc.)

Recommandation n°7 : clarifier la politique de la Métropole en matière de soutien aux équipements sportifs et culturels

Certaines actions culturelles et sportives relèvent soit d'une maîtrise d'ouvrage communale, soit communautaire (piscines, gymnases,

etc..). Le CODEV s'interroge sur cette situation et en appelle à une réflexion sur la politique communautaire sportive et culturelle de la future métropole, tant sur le champ des équipements que de leur animation. A cet égard, un schéma métropolitain des piscines par exemple ou encore des salles de spectacles et des équipements sportifs permettrait d'optimiser la réponse aux besoins des habitants.

Recommandation n°8: réfléchir à l'action de la Métropole au service d'une solidarité départementale

Le contrat devrait permettre de soutenir certains projets en partenariat avec le Département et les EPCI limitrophes.

S'apprêtant à devenir métropole, Tour(s)plus doit jouer son rôle d'amortisseur des inégalités territoriales au-delà même de ses frontières administratives. Les enjeux identifiés dans le cadre d'Ambitions 2020 sur le bassin de vie de Tours doivent pouvoir trouver une réponse intercommunautaire, avec les EPCI voisins et le Département. Le CODEV suggère que le prochain contrat ouvre cette possibilité de portage de projets mutualisés dépassant le strict cadre de l'EPCI.

Annexes

Document n°1 : tableau présentant les 20 enjeux du SRADDT et leur déclinaison en 23 enjeux sur le bassin de vie de Tours. Source : Codev. A partir de documents Conseil Régional.

SOCIETE DE LA CONTRACTUALISATION		
SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE. 3 priorités pour la Région, déclinées en 20 ambitions	CROISEMENT AVEC LES ENJEUX A L'ECHELLE DU BASSIN DE VIE DE TOURS croisement avec les Ambitions 2020 du bassins de vie de Tours : les enjeux à l'échelle du bassin de vie	
UNE SOCIETE DE LA CONNAISSANCE PORTEUSE D'EMPLOI		
1- passer de 58 000 à 70 000 étudiants 2- Doubler l'effort d'innovation dans nos entreprises; 3- des services publics sur tous les territoires et des créations d'emplois; 4- produire en respectant la nature; 5- favoriser la culture pour tous; 6- devenir la première région de tourisme à vélo; 7- donner à chacun la chance de se former	Enjeu 1) l'innovation au service des mutations: soutenir, dynamiser l'émergence de projets industriels innovants en assurant la pérennité et le développement des acteurs et des réseaux d'accompagnement financiers au travers de l'action Innovia Touraine, en contribuant à apporter aux PME/TPE de l'information stratégique, en accompagnant la création d'entreprises porteuses d'innovation par le soutien au démarrage, en soutenant le développement par une approche par filière (dans le cadre du PRIE: plan régional pour l'internationalisation des entreprises)	
	enjeu 2) la consolidation des filières, en particulier dans le secteur de la santé, du bien être et de l'équipement médical renforcer l'ancrage territorial du pôle "santé" (équipement médical, médicament, cosmétique...): en créant des locaux adaptés, accompagner la levée de fonds pour els start ip; renforcer l'appui à l'export, créer des synergies entre entreprises du secteur. reaffirmer la spécialisation territoriale sur le design sensoriel du pole cosmetic valley, valoriser le projet MAME et les projets de cantine numérique. La Région envisage le soutien d'une cantine numérique labellisés.	
	enjeu 3) les capacités d'accueil et de développement des entreprises : susciter une stratégie de développement à l'échelle du bassin. La Région soutiendra: l'optimisation du foncier économique en requalifiant certaines zones, la création de nouvelles surfaces dans les secteurs les mieux situés en articulation avec l'offre existante, en soutenant le développement d'une offre d'immobiliers d'entreprises offrant un parcours de développement. La Région encourage à développer des quartiers d'affaires riches en services sur le coeur de l'agglomération	
	enjeu 4) l'élévation du nombre d'étudiants : favoriser l'attractivité et le développement des formations universitaires élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante. La région sera sensible aux problématiques de logements des apprenants	
	enjeu 5) la mise en œuvre de programmes de recherche : énergie, santé, patrimoine naturel et culturel: encourager la dynamique de recherche et d'innovation sur des secteurs ciblés : transition énergétique; amplifier le transfert de technologie	
	enjeu 6) diversification de l'offre de formation (initiale et continue) pour répondre aux besoins du territoire : missions régionales et enjeu 7) le renforcement de la coordination des acteurs de la formation professionnelle et des entreprises. Enjeu 8) développement des activités et des emplois associés à l'économie résidentielle en encourageant les poles territoriaux d'économie sociale et solidaire, et maintien et développement du tissu artisanal de proximité en compris en milieu urbain et périurbain.	
	enjeu 9) Tours porte d'entrée touristique sur la Touraine et le Val de Loire, en articulation avec les destinations voisines : Conforter Tours comme une destination de courts séjours. Encourager la complémentarité de l'offre touristique avec Chinon, Amboise et Loches. soutenir le développement de l'offre de loisirs de plein air et les itinéraires douces notamment sur les territoires ruraux. maintenir la cultue tourangelle. accompagner le développement du tourisme de congrès. Faire de Tours le carrefour européen de l'itinérance touristique cyclable et pédestre : aménager l'accès aux vélos routes a partir de Tours et adapter l'offre d'hébergement à la clientèle itinérante.	
	Enjeu 10) le maintien d'une agriculture diversifiée : accompagner le développement et la structuration de filières agricoles locales territorialisées (AOP ou non) : caprins, viticoles, arboriculture.... Encourager le développement de l'agriculture biologique; soutenir le développement de circuits alimentaires de proximité; préserver les terres agricoles en encourageant l'installation de nouveaux agriculteurs (soutien aux acquisitions foncières des collectivités.); encourager la structuration de filière bois-énergie et agro matériaux	
	DES TERRITOIRES ATTRACTIFS ORGANISES EN RESEAU	
	8- consolider l'équilibre du territoire/ 9 : Porter Tours et Orléans à l'échelle européenne/ 10: conforter les services et les emplois en milieu rural/ 11 : construire 130 000 logements d'ici 2020/ 12: disposer d'un médecin pour 1000 habitants/ 13: faire partager les richesses du territoire/ 14 : devenir la première région à biodiversité positive	enjeu 11) renforcement du positionnement de l'agglomération dans la trame métropolitaine Grand Ouest/ Axe ligérien: développement de coopérations métropolitaines entre les grandes villes du centre ouest atlantique. Et renforcement de l'excellence culturelle : conforter le rayonnement de l'Orchestre symphonique, soutenir le CCCOD et le spectacle vivant.
enjeu 12) organisation de l'offre de soin à l'échelle du bassin de vie: soutenir un projet territorial de santé.		
enjeu 13) maillage en matière d'offres de services et particulier sur les poles intermédiaires et de proximité : favoriser une offre d'équipements culturels structurants (médiathèques, écoles de musique, lieux de diffusion...), soutenir le développement d'un maillage cohérent d'équipements sportifs; soutenir le développement de services à l'enfance, petite enfance; favoriser le maintien		
enjeu 14) densification et organisation spatiale pour contenir l'étalement urbain/ structurer des espaces autour des gares. : soutien à une ingénierie sur l'économie du foncier et du renouvellement urbain; opérations acquisitions-réhabilitation, reconversion de friches...favoriser une dynamique inter scot		
enjeu 15) une offre de logements adaptés : soutenir une politique de l'habitat ambitieuse et poursuivre la réhabilitation des quartiers d'habitat sociaux: participation de la région au Programme de Rénovation Urbaine des 5 quartiers de l'agglomération, et participation sur d'autres quartiers sociaux pour éviter le décrochage.		
enjeu 16) participation à la transition énergétique : encourager la rénovation thermique de l'habitat et des équipements. Soutenir le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre. La région propose de soutenir dans le cadre du Plan climat de Tour(s) plus une étude sur le potentiel géothermique du bassin.		
enjeu 17) le renforcement de l'organisation du territoire face au risque d'inondation et la réduction des prélèvements dans la nappe du cénomanienn. : soutien régional aux études de définition d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation.; encourager les économies d'eau et la diversification des ressources: financement des travaux de restauration des cours d'eau et de la qualité d'eau.		
enjeu 18) la préservation d'un maillage d'espaces naturels et fonctionnels : mise en œuvre du programme d'actions de la trame verte et bleue.		
enjeu 19) la préservation de l'art de vivre, de la qualité paysagère et du patrimoine du bassin de vie tourangeau: préserver la valeur patrimoniale des paysages ligériens (encourager la mise en œuvre du plan de gestion du val de loire UNESCO); maintenir la culture tourangelle : la cité de la gastronomie, moteur de la valorisation des produits locaux		
UNE MOBILITE ET UNE ACCESSIBILITE RENFORCEE		
15- intégrer la région Centre au Réseau Grande Vitesse/ 16: Soutenir le choix des mobilités douces et économes d'énergie/ 17 : augmenter de 50% l'usage du TER/ 18: Améliorer la sécurité routière et diminuer les nuisances/ 19: le très haut débit pour 70% de la population et l'internet rapide pour tous.	enjeu 21) renforcement de l'étoile ferroviaire de Tours et son articulation intermodale avec les autres offres de transport: analyser l'opportunité de la création de haltes ferroviaires urbaine et de poles d'échanges (articulation TER/ transport urbain); faciliter le rabattement vers les haltes et gares ferroviaires: partenariat avec le CD 37 à développer, cheminements doux...; soutenir le renforcement de l'étoile ferroviaire de Tours : modernisation de la ligne Tours-Loches.	
	enjeu 22) organisation de la chaîne des déplacements pour favoriser le report de la voiture individuelle vers les modes de transports altrnatifs et économes en énergie (TCSP, co-voiturage...): favoriser une organisation coordonnée des différents modes de transport.; accompagner le développement d'infrastructures supplémentaires dédiées (notamment une 2e ligne de transport en site propre); susciter le développement d'un réseau cohérent de pistes cyclables permettant le développement du vélo utilitaire (problématique spécifique des franchissements rails et rivières).	
	enjeu 23) la couverture du territoire en Très Haut Débit: accompagner la mise en œuvre du Schéma directeur d'aménagement numérique ; privilégier les cibles "économie", "services publics, santé, culture" et "enseignement".	

Document n°2 : synthèse des actions par thématiques.

CRST de l'Agglomération de Tours 2014-2018							
cadre de référence	Intitulé d'opération	Montant HT	Participation Régionale	taux de participation sur l'axe	Taux de participation régionale	nombre d'actions	Maitrise d'ouvrage communautaire
THEMATIQUE A: DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE		20 392 588 €	8 258 300 €	41%	21%	19	17
AXE A1: ATTRACTIVITE NUMERIQUE DU TERRITOIRE		1 600 935 €	454 000 €	28%	1%	2	2
AXE A2: ACCUEIL DES ENTREPRISES		11 600 000 €	5 700 000 €	49%	15%	7	5
AXE A3: ECONOMIE AGRICOLE		3 430 000 €	1 025 000 €	30%	3%	4	4
AXE A4: ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		18 320 €	7 300 €	40%	0%	1	1
AXE A6: ECONOMIE TOURISTIQUE		3 733 333 €	1 070 000 €	29%	3%	5	5
THEMATIQUE B: FAVORISER LE MEUX ETRE SOCIAL		61 537 500 €	14 738 000 €	24%	37%	44	4
AXE B1: SERVICES A LA POPULATION		10 855 000 €	2 517 000 €	23%	6%	14	1
AXE B2: DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A LA CULTURE		16 470 000 €	4 941 000 €	30%	13%	10	1
AXE B3: SPORTS		34 207 500 €	6 841 000 €	20%	17%	20	2
THEMATIQUE C: RENFORCEMENT DU MAILLAGE URBAIN ET RURAL		46 238 333 €	8 851 000 €	19%	23%	24	10
AXE C1: AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS		2 063 333 €	619 000 €	30%	2%	7	1
AXE C2: FONCIER		1 200 000 €	480 000 €	40%	1%	1	1
AXE C3: HABITAT LOGEMENT		31 000 000 €	3 800 000 €	12%	10%	4	0 (bailleurs)
AXE C4: RENOVATION URBAINE		1 420 000 €	426 000 €	30%	1%	4	4
AXE C5: MOBILITE DURABLE		10 555 000 €	3 626 000 €	34%	9%	8	4
THEMATIQUE D : ACTION TRANSVERSALE STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE		4 365 000 €	2 144 000 €	49%	5%	12	1
THEMATIQUE E: ACTION TRANSVERSALE PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL		14 905 000 €	5 462 500 €	37%	14%	6	6
SOUS TOTAL DES MESURES		143 058 421 €	39 112 800 €	27%	100%	105	41
Enveloppe fonçible			3 764 000 €				
TOTAL PROGRAMME			42 870 000,00 €				

Document n° 3 : les actions à plus de 2 M d'euros.

Maitrise d'ouvrage communautaire

thématique	projet	coût en M d'euros	montant de la subvention régionale	taux de mobilisation de l'enveloppe
Accueil des entreprises	- Aménagement de la haute Limougère (Fondettes)	2	1	50%
	- Biolabs	2	1	50%
Economie touristique	- Auberge de Jeunesse	2	0,5	25%
Développement de l'accès à la culture	- pôle culturel de Ballan Miré	3,5	1,05	30%
Sport	- piscine Nord Ouest Agglo	8	1,6	20%
	- requalification d'équipements sportifs d'intérêt d'agglomération	4	0,8	20%
Habitat-Logement	- production de logements sociaux et réhabilitation thermique	3 X 10	3,5	10% car cout du projet supérieur à 5 M euros. (taux plancher)
Mobilité durable	-requalification de la passerelle fourrier	4	1,2	30%
	-étude 2 ^e ligne de tram	2	0,6	30%
Biodiversité	création ou restauration de corridors écologiques. Trame verte et bleue	2	0,8	5%
Energie	-Plan Isolation	8,7	4,3	50%
	-Bonification Climat énergie	4	0,4	10%
	-programme de production d'énergies renouvelables	2	0,6	50%

Maitrise d'ouvrage communale

accueil des entreprises	installation de l'ESBAT à MAME (Tours)	4,3	2,15	50%
services à la population	-reconstruction de la crèche Leccia (Tours)	2,5	0,62	25%
	- réaménagement du clsh de la Borde (Joué)	3,7	0,75	20%
accès à la culture	- Salle de diffusion (Joué les Tours)	2,7	816	30%
	- Pôle accueil du Musée des Beaux Arts de Tours	2	0,6	30%
sport	- salle de boxe et escrime (Tours)	2,5	0,5	20%
	- Réhab. Dojo Van Hauwe (Tours)	4,6	0,8	20%
	- Terrains de sport La Riche)	3,1	0,6	20%

Document n° 4 : programmes engagés ou réalisés à mi-parcours

Développer l'emploi et l'économie : Quartier de la création sur le site industriel de l'ancienne imprimerie Mame/
installation de l'ESBAT Thématique Favoriser le mieux être social

- *Culture et Sport* : requalification d'un élément de patrimoine (espace Dreux) en bibliothèque (Luynes)/ Requalification du stade des Fontaines (Tours)/ Réhabilitation d'un gymnase (Saint Avertin)/ Réalisation d'un terrain de sport synthétique (Chambray lès Tours)
- *Economie agricole* : Soutien à installation exploitation agricole EARL LES BIOS DE L'ISLE à St-Genouph/ Installation d'un magasin de producteurs à Joué-lès-Tours

Thématique Renforcer le maillage urbain et rural : Production de logements sociaux : constructions neuves/ Programme de réhabilitation thermique du parc locatif social/ Requalification de la passerelle Fournier à Tours

Actions transversales Plan Climat régional : Etude R&D APF Entreprise pour démantèlement de compteurs électriques

Actions transversales Biodiversité : Investissements et achat de matériels mutualisés destinés à favoriser une gestion écologique des espaces verts (EP communaux, jardins familiaux)

Document n°5 : les changements de maîtrise d'ouvrage à mi-parcours

Les changements de maîtrise d'ouvrage		
Communes concernées	Opérations portées par Tour(s) plus après révision contractuelle	Montant opérationnel
TOURS	Années Martiniennes -réaménagement de la Place Chateaufort à Tours	1 000 000 €
BERTHENAY	Requalification d'espaces publics en cœur de village de Berthenay	200 000 €
NOTRE DAME D'OE	Embellissement d'un espace public en centre bourg de NDOE et aménagement d'une zone de rencontre	170 000 €
LA RICHE	Réaménagement de la Place Sainte Anne à La Riche	250 000 €
LA RICHE	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à La Riche	670 000 €
VILLANDRY	Requalification d'espaces publics à Villandry	250 000 €
JOUE LES TOURS	Requalification d'espaces urbains à Joué lès Tours autour de l'église et de la place du Général Leclerc	1 591 000 €
TOTAL		4 131 000 €

Document n° 6 : synthèse des actions par thématique après proposition de révision

CRST de l'Agglomération de Tours 2014-2018 REVISION

cadre de référence	Intitulé d'opération	Montant HT	Participation Régionale	taux de participation sur l'axe	Taux de participation régionale	nombre d'actions	Maîtrise d'ouvrage communautaire
THEMATIQUE A: DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE		24 829 255 €	9 909 300	40%	23%	21	17
AXE A1: ATTRACTIVITE NUMERIQUE DU TERRITOIRE		3 400 935 €	1 174 000 €	35%	3%	3	3
AXE A2: ACCUEIL DES ENTREPRISES		11 350 000 €	5 575 000 €	49%	13%	5	4
AXE A3: ECONOMIE AGRICOLE		1 250 000 €	405 000 €	32%	1%	3	3
AXE A4: ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		18 320 €	7 300 €	40%	0%	1	1
AXE A6: ECONOMIE TOURISTIQUE		8 810 000 €	2 748 000 €	31%	6%	9	6
THEMATIQUE B: FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL		63 237 700 €	15 257 000 €	24%	36%	48	4
AXE B1: SERVICES A LA POPULATION		14 425 000 €	3 741 800 €	26%	9%	17	1
AXE B2: DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A LA CULTURE		16 362 000 €	5 008 600 €	31%	12%	10	1
AXE B3: SPORTS		32 450 700 €	6 506 600 €	20%	15%	21	2
THEMATIQUE C: RENFORCEMENT DU MAILLAGE URBAIN ET RURAL		53 806 350 €	11 052 010 €	21%	26%	31	10
AXE C1: AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS		6 195 000 €	2 042 600 €	33%	5%	15	6
AXE C2: FONCIER			0 €		0%		
AXE C3: HABITAT LOGEMENT		31 435 650 €	3 930 700 €	13%	9%	6	1
AXE C4: RENOVATION URBAINE		7 975 700 €	2 392 710 €	30%	6%	6	5
AXE C5: MOBILITE DURABLE		8 200 000 €	2 686 000 €	33%	6%	6	4
THEMATIQUE D : ACTION TRANSVERSALE STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE		3 637 500 €	2 144 000 €	59%	5%	13	6
THEMATIQUE E: ACTION TRANSVERSALE PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL		11 774 400 €	4 311 000 €	37%	10%	6	3
SOUS TOTAL DES MESURES		157 285 205 €	42 673 310 €	27%	100%	119	40
Enveloppe fonçible			196 690 €				
TOTAL PROGRAMME			42 870 000,00 €				

Document n° 7 : 20 projets retirés :

Projets communautaires (3) :

- Accueil des entreprises : Création d'un lieu dédié à l'accueil des entreprises du domaine des sciences du vivant : Biolab(s). Quartier des Casernes à Tours.

- Economie agricole : réalisation d'une ferme et fromagerie caprine. Parc de la Gloriette à Tours.

Foncier : fonds communautaire de portage foncier pour des opérations de renouvellement urbain à vocation sociale ou économique.

Projets communaux (17) :

- accueil des entreprises : réhabilitation de la ZA de la Coudrière à Parçay-Meslay

- économie touristique : Années martiniennes : Chapelle Saint Jean CIAP

- services à la population : reconfiguration d'une structure multi accueil à Fondettes et construction d'un local d'activités et d'animation pour les adolescents à Fondettes ; construction d'une nouvelle maison des jeunes à Saint Avertin.

- développement de l'accès à la culture : création d'un pôle de musique ancienne à la Chapelle des Capucins à Tours ; réalisation d'une salle de diffusion culturelle à Joué les Tours ; rénovation du Château de la Branchoire à Chambray ; rénovation de la salle de danse Pierre Curie à Saint Pierre des Corps ; Aménagement du pôle accueil du Musée des Beaux-Arts de Tours.

- Sports : réalisation de la salle de boxe et d'escrime à Tours, Réhabilitation-extension du Dojo Van Hauwe à Tours, réalisation de vestiaires et d'un court de tennis couvert au stade des Tourettes à Tours ; réalisation d'une salle de sport de raquette à Ballan Miré ; construction de locaux d'accueil sportif dans le stade de football de Rochecorbon.

- mobilité durable : programme d'aménagement cyclable pour le vélo utilitaire à Fondettes ; passerelle cycliste au-dessus du périphérique à Joué.

Document n° 8 : Exemple du Contrat d'Angers métropole

Extrait de la contribution du Conseil de développement en date de Juillet 2016 sur l'évaluation du nouveau contrat régional d'Angers Loire Métropole 2013/2016 :

Afin d'éviter la multiplicité de projets identiques dont le rayonnement ou le public concerné est uniquement communal, il pourrait être opportun, à l'instar d'Angers Métropole, de rajouter aux critères définis par la Région celui de participer au développement de l'intercommunalité et aux renforcements des polarités. La volonté de Loire Métropole étant de favoriser l'intercommunalité, les projets structurants et l'aménagement des territoires.

Angers Métropole a également supprimé les dépenses de fonctionnement.

Le mode de répartition à Angers se fait à 2 niveaux :

- projet structurant et d'intercommunalité : subvention de 50% du coût OH plafonné à 1,7 M euros.
- autres projets : subvention de 40% du coût HT plafonné à 460 000 euros.
- Cas particuliers :

3 projets sont dotés d'une subvention forfaitaire compte tenu de leur impact sur tout le territoire de l'agglomération et de leur coût global :

- la construction d'un centre aqualudique,
- la restructuration et l'agrandissement du parc des Expositions
- la dotation attribuée au Conseil de développement, conformément aux recommandations du Conseil Régional Pays de la Loire.